

# LYCÉE CARNOT *Bruay-La-Buissière*



## DOSSIER DE DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE SECTION SPORTIVE JUDO

*Lycée Carnot*  
*1 rue Sadi Carnot – BP 50*  
*62701 – BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX*

*Tel : 03.21.64.65.00*  
*Fax : 03.21.64.65.03*



# COMPOSITION DU DOSSIER

- |         |   |
|---------|---|
| 1 à 13  | La présentation du projet.                              |
| 1 à 4   | Le contexte de la création.                             |
| 5 à 6   | Ce qui a entraîné l'idée de création.                   |
| 7 à 11  | La section sportive Judo.                               |
| 12 à 13 | Une des actions : l'entraînement inter sections Nov 08. |
| 14      | L'acte du Conseil d'Administration.                     |
| 15      | La lettre d'engagement des partenaires.                 |
| 16 à 20 | Le projet d'établissement.                              |



## Le contexte de la création d'une section sportive

- **La ville et le Lycée Carnot.**

### la ville

Bruay-la-Buissière, chef-lieu de canton, née de la fusion en 1987 de Bruay-en-Artois et de La Buissière, comptait 30 000 habitants en 1975. Jusqu'en 2000, une diminution significative de sa population a été enregistrée (environ -20%). Depuis cette date, la population s'est stabilisée et la ville compte aujourd'hui 24 550 habitants. Cette population présente deux caractéristiques, les moins de 20 ans représentent 20% de la population et seul un Bruaysien sur 5 est imposable.

Depuis la disparition du charbon, la ville a entrepris une reconversion économique. Bruay-La-Buissière a diversifié son économie dans la plasturgie et la recherche-développement. Le Centre de Recherche, d'Innovation et de Transfert Technologique, installé à la Porte Nord, et les entreprises des zones industrielles apportent un nouvel élan à l'activité locale. Ce sont ainsi plus de 100 commerces, laboratoires, entreprises, qui se sont établis en périphérie, créant plus de 3800 emplois. Le Parc de la Porte Nord est un exemple de cette reconversion. Créée à l'emplacement d'un ancien terroir, la zone accueille aujourd'hui près de 100 entreprises totalisant plus de 1 200 emplois (activités commerciales, artisanales et de services). La zone de Ruitz est une zone industrielle qui héberge une quarantaine d'entreprises et emploie environ 2 600 salariés. La Z.A.L. du n°3 a été créée au sein du quartier des Terrasses, elle regroupe 13 entreprises et environ 320 salariés. La Ville s'est, par ailleurs, engagée dans une restructuration et une redynamisation du centre ville pour conforter et redévelopper l'activité commerciale.

### le Lycée Carnot

Le Lycée Carnot est un lycée polyvalent implanté au centre de la ville. Il comprend un lycée général et technologique et une section d'enseignement professionnel. De part sa situation géographique, son architecture et ses effectifs, il joue un rôle important dans l'environnement et la vie du centre ville. La municipalité de Bruay-la-Buissière est très attentive à son lycée et les rapports entre l'établissement et la ville sont bons. Une convention culturelle a été signée en 2006, et la ville contribue par un réel effort financier et logistique aux développements de ses actions. De nombreux projets sont menés avec un réel partenariat avec le service culturel.

D'autres partenariats vont se développer. Un cyber centre ouvert sur la ville, et un espace polyvalent devraient être réalisés dans les années à venir.

Dans le domaine sportif, la nouvelle salle de sport en cours de réalisation, fera l'objet d'une convention avec la ville pour une utilisation, hors temps scolaire, par les associations sportives bruaysiennes.

- **Les effectifs et le secteur scolaire**

Alors que le lycée a accueilli jusqu'à 2038 élèves en 1986/1987, ces effectifs sont en nette diminution depuis les années 1990. Il compte, à cette rentrée scolaire 2008/2009, 1460 élèves dont 300 environ dans les formations professionnelles du secteur de la vente et du tertiaire administratif.

A la rentrée 2008, le lycée prépare les élèves à 10 baccalauréats généraux et technologiques différents : les 3 baccalauréats généraux L, ES, S (SVT et Sciences de l'Ingénieur), 3 baccalauréats technologiques industriels (électronique, électrotechnique, mécanique-productique), 3 baccalauréats technologiques tertiaires (Communication et Gestion des Ressources Humaines, Comptabilité, Mercatique), le baccalauréat Sciences et Techniques de la Santé et du Social.



Globalement, les effectifs de l'établissement sont en diminution depuis plusieurs années, même si l'on note, à cette rentrée, une augmentation des effectifs par rapport à l'année précédente (+15 élèves dont +11 en seconde). Ils suivent la baisse démographique de la région : - 153 élèves au lycée entre 2002 et 2008.

Si les élèves de l'établissement sont originaires de 121 communes, plus de 8 élèves sur 10 ne proviennent que de 12 d'entre-elles. Pour l'entrée en seconde GT, 95% des élèves sont issus de 3<sup>ème</sup>, et ils proviennent de 8 collèges : les 3 collèges de Bruay, le collège de Divion, celui de Marles Lez Mines, celui d'Houdain, collège Sévigné d'Auchel, les collèges de Calonne Ricouart et de Barlin. Six de ces communes accueillent un club de Judo dont l'un compte parmi les 31 clubs sur les 112 du département dépassant les 100 licenciés (Chiffres officiels saison 2007/2008 : Judo club Bruaysien (USOBL) - 115 licenciés, Sanshiro (Houdain et Barlin) – 68 licenciés, judo club Divion – 72 licenciés, Judo club Auchellois – 29 licenciés, Hakama Calonne Ricouart – 46 licenciés, Judo club Lapugnoy – 50 licenciés).

- **Les caractéristiques des élèves.**

Pour le lycée, les CSP défavorisées demeurent plus élevées que la valeur académique ou départementale (en 2007-2008, 48,7% pour le lycée, 36,2% pour le département, 24,9% pour la Franc). Les élèves boursiers représentent aujourd'hui 18,6% des élèves du lycée, mais le double pour la SEP.

Le pourcentage des élèves de seconde de détermination présentant 2 années ou plus de retard est de 4% en 2006-2007, pour 3,8% pour l'Académie.

L'établissement est caractérisé par l'existence d'un nombre relativement faible d'actes de violences et de dégradations. Les actes d'incivilité ou les attitudes non scolaires, s'ils restent, eux aussi, assez peu nombreux, sont cependant en légère augmentation sur ces dernières années.

L'absentéisme des élèves, qui était important, il y a quelques années, est en diminution depuis 3 ans, avec la mise en place d'un nouveau règlement intérieur (où la notion de retard est exclue), d'un appel « 1ère heure », la mobilisation des CPE et l'appel systématique des familles au téléphone (4,5% en Octobre 2007, 6,5% en Mars-Avril 2008, pour le lycée et la SEP).

Depuis deux années, les actions de responsabilisation, comme les actions d'éducation à la santé et à la citoyenneté se sont développées : formations de délégués (avec l'intervention de professionnels du théâtre pour aider les délégués à la prise de parole), dynamisation de la maison des lycéens (avec la participation à plein temps d'un assistant d'éducation), forum des associations, travail sur les conduites addictives et l'alcoolisation des jeunes, ... L'implication des élèves dans leur lycée est croissant.

- **Les résultats aux Baccalauréats**

Toutes séries confondues, les résultats au baccalauréat sont en progression, pour la seconde année consécutive, avec, par rapport à 2006, une hausse globale de plus de 6%. Depuis la session 2004, la progression pour l'ensemble des séries est de 22%. Le baccalauréat général progresse de 8% et le baccalauréat technologique de 4%.

Pour les séries générales, sur les 4 dernières années, l'établissement progresse et l'écart à la valeur académique est passé de -20 % en 2004 à +0,7% en 2008.

En L : les résultats de 2008 confirment ceux de 2007 (+0.7%) et atteignent sensiblement la moyenne académique (84.5%).

En ES : les excellents résultats obtenus au baccalauréat 2006 et 2007 se retrouvent en 2008. Avec 88.24%, le lycée dépasse de +6.3% la moyenne académique.

En S : en progression de 11% par rapport à 2007, le lycée obtient sensiblement la moyenne académique (-1.9% en S-SVT et +0.2 en S-SI).



Pour les séries technologiques :

En STI : le pourcentage de reçus est au même niveau qu'en 2007, dépassant la moyenne académique de 4,5%. C'est, une nouvelle fois, en génie mécanique que les résultats sont les meilleurs, dépassant la valeur académique de 22,5%.

En STG : globalement, les résultats progressent de 0,5% ; cependant le pourcentage de reçus demeure inférieur de 16,5% à la moyenne académique. Cet écart est négatif dans toutes les séries (-20% en GRH, -15% en Mercatique et -10% en, Comptabilité).

En SMS : Le pourcentage de reçus est en augmentation de près de 23%, dépassant la valeur académique de 7,5%.

Il est à noter que régulièrement des élèves du lycée se présentent à l'option facultative d'EPS Judo après s'être préparés, jusqu'à présent, essentiellement au sein de leur club. Lors de la session 2008 par exemple, ils étaient 2.

- **L'orientation après la classe de seconde**

Le constat en fin de seconde indique :

- Un taux de non accès à la classe de première en baisse mais qui demeure supérieur à la valeur départementale et académique.
- Des écarts parfois significatifs entre les vœux des familles et les décisions d'orientation.
- Des choix vers certaines séries répondant plus à des stéréotypes qu'à une prise en compte des potentialités réelles de l'élève ou à une réelle connaissance des formations et de leurs débouchés.

Avec 18,8% de doubléments et réorientations après la seconde GT, le taux de non admission en 1ère est en diminution par rapport à 2007 (-2,5%), cette valeur demeure néanmoins légèrement supérieure à la valeur du district (+1,5%). Par comparaison à l'année précédente, le taux d'orientation vers les séries générales est en diminution (par rapport aux élèves admis en classe de première : 52% en 2008 pour 56% en 2007, avec une diminution de 2%, pour la série ES comme pour la série S). Cette diminution s'effectue au profit des séries STG (+3%) et STI (+1%).

- **L'EPS au lycée**

6 enseignants assurent les 120 heures d'enseignement (avec l'UNSS) du lycée et de la SEP. L'établissement dispose actuellement de deux salles intra-muros, dont l'une (avec tatami de 7 cm d'épaisseur et une surface de 14x15m) est dédiée au judo, à l'acrosport, à la danse et l'autre à la musculation, le tennis de table, et le fitness. Ces deux salles seront complétées, à la rentrée 2009, par un gymnase de type C avec gradins permettant la pratique des sports collectifs, (hand, volley, badminton, ...). L'équipe EPS composée de 6 enseignants (3 hommes et 3 femmes) est expérimentée.

Le projet EPS : a été construit sur la base d'une mise en relation des programmes lycée initiés en 2000 et le projet d'établissement, existant à ce moment. Son ambition est de participer à la réussite des élèves en proposant des formes de pratique liant composante méthodologique et culturelle présentes dans les programmes, liaisons construites choisies pour répondre aux axes prioritaires de l'établissement ( par exemple : améliorer la communication et choix de l'acrosport en seconde, double en jeu de raquettes en classe de première, instauration de « coach » en raquette, en judo ...).

Depuis son écriture, il a quelque peu évolué sur les formes de pratique elles-mêmes après expérimentation, action de formation ..., sur les activités support utilisées ( par exemple la livraison des 2 salles intra muros et le recours au judo avec certains regroupements en classe de premières). Il est en phase de réactualisation vis-à-vis du travail d'actualisation du projet d'établissement, effectué l'année scolaire dernière.



L'Association Sportive propose de nombreuses activités (pour cette année 2008/2009 : tennis de table, badminton, football, basket ball, musculation, haltérophilie, fitness, danse, natation, cross, athlétisme, judo, raid) et comprend 120 licenciés qui fréquentent régulièrement les entraînements comme la compétition.

L'activité Judo regroupe cette année 12 élèves .Un seul d'entre-eux avait le niveau nécessaire pour se présenter à la seule compétition UNSS accessible pour cette classe d'âge (en dehors du championnat par équipe de l'académie), à savoir le championnat judo excellence.



Ce qui a entraîné l'idée de la création d'une section sportive

- **Le projet d'établissement**

Le lycée a actualisé son projet d'établissement au cours de l'année scolaire 2007-2008. Le projet a été adopté par le Conseil d'Administration du 13 Novembre 2008. Issu des caractéristiques de l'établissement, le projet d'établissement résume les éléments essentiels d'un constat partagé par la communauté éducative, fixe des axes et des objectifs prioritaires et définit des actions à mettre en place ou à développer. Il traduit la volonté du lycée à s'engager dans une démarche permanente de progrès.

Le projet d'établissement 2008-2011 prolonge la réflexion des années précédentes et, en particulier, le travail mené lors des 1/2 journées banalisées. Il pourra être complété, chaque année, par la définition des actions concourant à atteindre ces objectifs (Fiche action).

Il a été élaboré au cours de l'année 2007/2008 lors des réunions du 23 Novembre 2007 (conseil d'enseignement), du 20 Décembre 2007 (travail en ateliers), du 31 Janvier 2008 (conseil pédagogique), des cinq réunions de travail sur chacun des axes (27 Mars 2008, 3 Avril 2008, 22 Avril 2008, 28 Avril 2008, 5 Mai 2008), du 26 Mai 2008 (conseil pédagogique) et du 19 Juin 2008 (conseil d'enseignement).

Le projet du lycée est organisé autour de 5 axes : Réussir sa scolarité – Construire son avenir - S'impliquer et s'ouvrir aux mondes – Renforcer les cohérences – Faire vivre les partenariats, le lycée au cœur d'un réseau (document joint en annexe). Pour chaque axe, issu de quelques caractéristiques, un constat est dressé, des objectifs sont arrêtés et des actions et pistes de travail sont indiqués.

Des actions spécifiques à la classe de seconde ont été mises en place à la rentrée 2008-2009. Parmi ces actions, un dispositif d'aide aux élèves les plus « fragiles » (seconde « tremplin »), en relation avec les collèges du secteur, et des classes à projet « journalisme » et « judo » ont été créées.

- **Les secondes à projets**

S'inscrivant dans l'objectif stratégique « réussir sa scolarité » du projet d'établissement, avec comme objectif d'améliorer sensiblement les performances des élèves, de développer la motivation des élèves et de les valoriser, et de conduire progressivement l'élève vers l'autonomie et de développer son travail personnel, deux classes à projet « journalisme » et « judo » ont été proposées aux élèves et à leur famille lors de leur inscription au lycée. Il s'agit de développer la pédagogie de projet et les projets qui placent l'élève en acteur et l'aide à acquérir des connaissances, des méthodes et des habitudes de travail, la confiance en soi et l'estime de soi, la motivation, l'investissement personnel, l'effort, qualités transposables dans l'ensemble des activités scolaires.

Une douzaine d'élèves suivent le projet « Judo ». Ils bénéficient de deux créneaux de 1H30, supplémentaires à l'EPS, le lundi et le jeudi.

Les actions du projet « Judo » :

- En liaison avec l'AS :
  - les élèves sont systématiquement licenciés ;
  - les élèves qui répondent aux exigences des activités judo UNSS y participent ;
  - les élèves sont invités à participer aux autres activités de l'AS : on en dénombre en cross, natation, musculation et même en danse ;



- spécifiques à « l'atelier » :
  - les élèves sont invités lors des sessions portes ouvertes de la FFJDA à participer aux entraînements du club local ;
  - les élèves périodiquement préparent et passent des épreuves en vue de l'obtention d'une équivalence de grades FFJDA délivrée par le professeur d'EPS par ailleurs titulaire du BE1 judo ;
  - les élèves ont déjà participé à un entraînement regroupant les différentes sections sportives judo de l'académie, le 6 novembre à CALAIS ;
  - les élèves iront au tournoi de PARIS et rencontreront le Président de la FFJDA, .... ;
  - Les élèves prépareront et présenteront une prestation lors de la journée « portes ouvertes » du 4 Avril 2009 ;
  - La participation aux regroupements des sections sportives de l'académie : nous avons déjà participé à celle du 6 novembre 2008 à CALAIS ;

**C'est dans le prolongement et dans la volonté de pérenniser sur l'ensemble du cursus de l'élève lycéen l'action déjà initiée à cette rentrée, que l'établissement effectue une demande de création d'une section sportive « Judo » pour la rentrée 2009-2010.**



La section sportive Judo

• **Liaison avec le projet d'établissement**

Le projet d'établissement	La section
<p><b>Réussir sa scolarité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compléter la section européenne anglais, en permettant de valoriser et de motiver, par une pratique régulière faisant parties des enseignements, d'autres élèves et d'autres « talents ».</li> <li>• Motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans le Judo, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance sociale (article 3 de la charte des sections sportives) en leur permettant de mener « de front » pratique du judo et scolarité sur l'ensemble du cursus scolaire au lycée (jusqu'au baccalauréat).</li> <li>• Développer l'image positive du lycée et de réussite en seconde GT dans un secteur ou l'orientation après la 3ème vers le lycée général et technologique demeure inférieur aux valeurs académiques.</li> <li>• Permettre une meilleure connaissance de l'élève, plus « globale » pour permettre une meilleure prise en compte de leurs besoins.</li> <li>• Mettre en place un suivi individualisé des élèves de la section sportive.</li> </ul>
<p><b>S'impliquer et s'ouvrir aux mondes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre un certain fatalisme et un manque d'ambition de beaucoup de nos élèves.</li> <li>• Développer l'image positive du lycée et de réussite en seconde GT dans un secteur ou l'orientation après la 3ème vers le lycée général et technologique demeure inférieur aux valeurs académiques.</li> <li>• Aller à la rencontre d'une autre culture, d'une autre façon de penser le monde (la pensée de Jigoro KANO maître fondateur de la discipline, la culture japonaise...) avec les collègue de lettres</li> <li>• S'impliquer dans la vie associative. Au delà des compétitions de l'UNSS et de la Fédération Française de Judo, l'objectif est de sortir l'élève sur des événements sportifs locaux, régionaux ou nationaux.</li> <li>• La Section Sportive se fixe également l'objectif de former un maximum d'élèves en tant que jeunes officiels ou jeunes organisateurs</li> </ul>



<b>Renforcer les cohérences</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser le travail d'équipe des enseignants de plusieurs disciplines, particulièrement en classe de seconde, autour de l'accueil et l'adaptation des élèves de collège à la réussite de la scolarité au lycée.</li><li>• Ouvrir les élèves sur l'hygiène de vie (alimentation, activités et récupération, sommeil, ...) et sur la prévention des conduites à risques (alcool, drogue, dopage). Dans le cadre des actions santé développées par l'établissement, une action spécifique sera menée avec le groupe d'élèves de la section sportive avec les professeurs d'EPS, les professeurs de sciences et techniques médico-sociales des classes de ST2S, et l'infirmière. Les thèmes abordés concerneront la santé des jeunes, l'alimentation, le sommeil, les besoins de récupération après l'effort, le dopage et la prévention des conduites à « risques ».</li><li>• Montrer les complémentarités entre les disciplines : une liaison avec le programme de SVT en classes de secondes autour du thème des effets de l'effort sur l'organisme, effets de l'entraînement, processus énergie musculaire etc...</li></ul>
<b>Construire son avenir</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Permettre une meilleure connaissance de l'élève, plus « globale » pour permettre une meilleure prise en compte de leurs besoins.</li><li>• Préparer l'option facultative au baccalauréat.</li><li>• Acquérir une certaine méthodologie, transposable dans l'ensemble de leurs activités, notamment scolaires, combinant temps alloué, efforts fournis, opiniâtreté et rigueur permettant de relever des défis et ainsi construire des habitudes de travail, de prendre confiance en soi et développer l'estime de soi.</li></ul>
<b>Faire vivre les partenariats, le lycée au cœur d'un réseau</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La ville de Bruay La Buissière est riche en associations sportives. Le judo club bruaysien membre de l'USOBL (union sportive ouvrière de Bruay la Buissière) en fait partie.</li><li>• Etendre le partenariat culturel avec la ville sur des activités sportives.</li><li>• Une convention de partenariat sera signée entre le club de Judo de Bruay La Buissière et le Lycée Carnot et la municipalité. Une lettre indiquant la volonté du club, du lycée et du maire adjoint chargé des sports de travailler et à œuvrer ensemble est jointe.</li></ul>



- **L'ouverture de la section**

L'ouverture de la section sportive est envisagée pour la rentrée 2009-2010.

De part, les objectifs visés et les niveaux de pratiques des élèves, la section a vocation à se situer à l'échelon local.

Pour ce niveau, l'aire de recrutement est celle du lycée.

En cas de nécessité, la présence d'un internat au Lycée des Travaux Public de Bruay la Buissière, ou sur des lycées de Béthune ( une navette toutes les 20 minutes), permet d'offrir une possibilité d'hébergement. Il est à noter qu'il n'existe aucune section sportive Judo en lycée dans le département. Une section Sportive départementale Judo existe au collège Jacques BREL de FRUGES. Elle s'inscrit dans la filière « haut niveau ». Une section sportive locale est domiciliée au collège les dentelliers de CALAIS.

- **L'accueil et recrutement des élèves**

La section sportive du lycée Carnot a vocation d'accueillir les élèves entrant en seconde générale et technologique pratiquant, ou souhaitant pratiquer le judo, motivés par une pratique régulière de ce sport. Une information sera donnée à l'ensemble des collèges du secteur, lors des interventions dans les établissements ou lors des forums destinés aux élèves de 3<sup>ème</sup> et à leur famille, à la journée « Portes-Ouvertes » de l'établissement (4 Avril 2009).

Au cours de l'année 2008-2009, des fiches de candidatures, accompagnées d'une présentation de la section et du lycée (la présentation succincte du lycée, information sur la section sportive, ses objectifs, son organisation pédagogique, ses règles de fonctionnement, fiche pour l'avis du professeur d'EPS et du professeur principal), seront distribuées dans les collèges. Le recensement des candidatures sera effectué pour le 15 Mai 2009.

A l'issue du dépôt des candidatures, les élèves seront convoqués pour une évaluation de leur niveau de pratique, et l'appréciation de leur motivation. L'objectif est de déterminer les jeunes qui peuvent tirer profit de la pratique du judo, tant au niveau sportif que pour la réussite de leur scolarité au lycée. Les parents seront invités à accompagner les enfants à cette occasion. Cette évaluation sera menée par les professeurs encadrant la section, un représentant du club de judo local et sera présidée par le chef d'établissement.

Les élèves et leurs parents seront informés de la décision prise quant à l'inscription dans la section. La capacité d'accueil est fixée entre 15 et 20 élèves. L'effectif prévisionnel en classe de seconde à la rentrée 2009-2010 est d'environ 310 élèves.

Un examen médical conditionne l'admission en section sportive. Il est renouvelé chaque année et donne lieu à la délivrance d'un certificat attestant de la non contre-indication à la pratique de la discipline. Il comprend un électrocardiogramme de moins de 6 mois et il est délivré par un médecin du sport. Il est à noter que la ville de Bruay La Buissière a la chance d'avoir un médecin avec cette qualification en la personne du Docteur DECAUDIN.

- **Le fonctionnement de la section sportive**

Organisation pédagogique :

Les élèves de la section sportive seront répartis sur plusieurs classes, selon les modules d'enseignement choisis en classe de seconde (réforme du lycée). La pratique sportive s'effectuera en 2 séquences de 1H30. Les séances se dérouleront dans la salle de sport du lycée équipée pour la pratique du judo. La séquence d'EPS, distincte de ces plages horaires, sera située un autre jour de la semaine.

Conditions matérielles et financières :



Salle de sport adaptée intra muros au lycée : tatami de 14x15m 7 cm.



Le lycée possède et prête des équipements complets (judogis et ceintures).

Les moyens horaires pour le fonctionnement de la section sportive seront pris sur la dotation globale horaire de l'établissement allouée par l'autorité académique.

Les élèves suivront 2 séquences hebdomadaires de 1h30 programmées en dehors de leur journée d'EPS, et des horaires de l'AS. Ces 2 séquences se dérouleront durant le temps scolaire.

Par ailleurs la programmation des séquences se fera en complémentarité avec l'enseignement général de l'EPS au lycée, en dehors des heures de fonctionnement de ce dernier.

Les frais de fonctionnement couvriront les dépenses liées à l'activité de la section (déplacements hors AS et équipements).

#### Association Sportive :

Les élèves de la section sportive seront membres de l'association sportive et participeront obligatoirement aux activités de l'Association Sportive et aux compétitions UNSS.

#### Suivi médical, santé et hygiène de vie :

Un certificat médical relevant l'aptitude de l'élève à la pratique du judo est demandé lors de l'inscription au lycée pour les élèves ayant passé avec succès le protocole de sélection (voir « accueil des élèves). Il est à la charge de la famille.

Un suivi médical est assuré par l'infirmière du lycée pour suivre l'évolution des élèves, au point de vue morphologique, visuel et alimentaire sur l'année (y compris apports nutritionnels spécifiques).

#### Suivi des élèves, aide au travail, évaluation des élèves :

Ayant pour objectif d'être moteur pour la réussite scolaire de l'élève, un suivi individualisé des élèves de la section sportive sera mis en place. Une feuille de suivi indiquera régulièrement l'évolution au niveau sportif de l'élève (complétée par l'enseignant d'EPS), et au niveau scolaire (complétée par le professeur principal). La feuille de suivi servira de base à l'établissement d'un rapport spécifique de l'activité judo (assiduité, investissement, motivation, résultats, évolution) qui sera jointe au bilan scolaire semestriel de l'élève.



Un dispositif d'aide sera mis en place pour les élèves de la section sportive qui éprouveraient des difficultés (aide au devoir et au travail, aide méthodologique, mobilisation des assistants pédagogiques de l'établissement). De tels dispositifs existent déjà dans l'établissement, en complément des enseignements règlementaires (seconde « tremplin » mise en place à cette rentrée scolaire).

Les compétitions – arbitrages :

En plus des compétitions de l'UNSS et de la Fédération Française de Judo, l'objectif est de sortir l'élève sur des événements sportifs locaux, régionaux ou nationaux.

La Section Sportive se fixe également l'objectif de former un maximum d'élèves en tant que jeunes officiels.

- **L'encadrement de la section**

Mlle PHILIPPS Marie Laure, professeur Agrégée d'EPS, titulaire du brevet d'Etat spécifique judo 1<sup>er</sup> degré assurera l'encadrement.

Une de ses collègues, Mlle DELVA Audrey, est volontaire et s'engage à participer à cet encadrement.

- **Le partenariat**

La ville de Bruay La Buisnière est riche en associations sportives dont le Judo Club Bruaysien domicilié au Dojo des Tombelles qui se situe à 5 minutes du lycée à pied.

Une convention de partenariat sera signée entre le club de Judo de Bruay la Buisnière et le Lycée Carnot.

Une lettre indiquant la volonté du club, du lycée et de la municipalité de travailler et à œuvrer ensemble est jointe.

### Validation du projet de création de la section sportive Judo

Présenté au Conseil d'Administration du 27 Novembre 2008, le projet de Section Sportive, qui s'inscrit dans l'actualisation du projet d'établissement adopté le 13 Novembre 2008, a reçu, à l'unanimité, un soutien et un avis très favorable des administrateurs (acte joint).



**Entraînement inter sections sportives au collège des Dentelliers à Calais  
le 6 Novembre 2008.**



**Une partie du groupe Judo de seconde – 2008/2009**





FEDERATION FRANCAISE DE JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES



## LIGUE NORD PAS DE CALAIS

Liévin, le 10 Novembre 2008

à  
Mesdames et Messieurs  
Les Chefs d'Établissements

Objet : Entraînements intersection sportive Judo du 6/11/08

Mesdames, Messieurs,

L'entraînement inter sections sportives Judo a réuni plus de 100 participants au Collège des Dentelliers à Calais.

Encadré par vos enseignants d'EPS responsable des sections et en collaboration avec Cécile NOWAK GRASSO, responsable du pôle espoirs régional de Tourcoing, je tiens à souligner la qualité de la participation de vos élèves et leur souci de progresser.

Votre engagement dans la vie de ces sections, en particulier dans le domaine des facilités administratives se trouve ainsi conforter par ces comportements promoteurs.

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à toute ma considération.

Le Président de la Ligue,

Mr Jacques BADREAU,



5 rue Jules Bédart 62800 Liévin Tél : 03.21.29.05.05 Fax : 03.21.72.51.75

Email : [liguejudocalais@wanadoo.fr](mailto:liguejudocalais@wanadoo.fr) Internet : [liguejudocalais.com](http://liguejudocalais.com)



## Ministère de l'éducation Nationale

Académie  
de  
Lille

Lycée Carnot  
1 rue Sadi Carnot – BP 50

Département  
du  
Pas de Calais

62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE Cédex

☎ : 03.21.64.65.00 - ☎ : 03.21.64.65.03

N° Ets : 0620056 Z

### DELIBERATION : extrait de la délibération du Conseil d'Administration

N° d'enregistrement :

51/08

**OBJET :**

**SECTION  
SPORTIVE**

Le Conseil d'administration, s'est réuni le **Judi 27 novembre 2008** sous la présidence de **Monsieur Gérard BEHAGUE, Proviseur**, à la suite de la convocation qui lui a été adressée 10 jours avant conformément aux dispositions du Décret n° 85-824 du 30 août 1985.

24 membres étant présents sur les 30 composant le conseil, le quorum est atteint.

- Vu le Code de l'Education (partie législative)
- Vu le Code des Juridictions Financières (articles R 232 - 3, R 232-4 et R 232 - 5)
- Vu la Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée
- Vu le Décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié
- Vu le code des marchés publics

Monsieur Béhague soumet à l'approbation du Conseil d'Administration le projet d'ouverture d'une section sportive locale spécialité « judo » au lycée Carnot.

Ce projet est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : /

Absentions : /

Nuls : /

Cadre réservé aux autorités de contrôle

Fait à Bruay-la-Buissière, le 28 novembre 2008

Pour extrait conforme,  
Le Président du Conseil d'Administration



G. BEHAGUE





**MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ACADEMIE DE LILLE**

**LYCEE CARNOT**

1 rue Sadi Carnot – BP50  
62701 – BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX  
Tel : 03.21.64.65.00  
Fax : 03.21.64.65.03



**SECTION SPORTIVE SCOLAIRE JUDO**

Avec le dossier de candidature pour l'ouverture d'une section sportive Judo au lycée Carnot de Bruay-la-Buissière, les représentants du LYCEE CARNOT, la MUNICIPALITE de BRUAY LA BUISSIÈRE, et le Club JUDO CLUB BRUAYSIEN indiquent qu'ils souhaitent mettre en place un partenariat, à travers une convention, qui sera élaborée pour l'ouverture de la section.

Le 4 Décembre 2008,

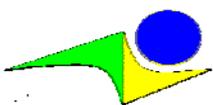
Le Proviseur  
Lycée Carnot  
M. G. BEHAGUE,



L'Adjoint chargé des  
Sports de Bruay la Buissière  
M. J. MOREL



Le Président du Judo  
Club Bruaysien - USOBL  
M. G. BORUTA





Issu des caractéristiques de l'établissement, le projet d'établissement résume les éléments essentiels d'un constat partagé par la communauté éducative, fixe des axes et des objectifs prioritaires et définit des actions à mettre en place ou à développer. Il traduit la volonté du lycée à s'engager dans une démarche permanente de progrès.

Le projet d'établissement 2008-2011 prolonge la réflexion des années précédentes et, en particulier, le travail mené lors des 1/2 journées banalisées. Il pourra être complété, chaque année, par la définition des actions concourant à atteindre ces objectifs (Fiche action).

Il a été élaboré au cours de l'année 2007/2008 lors des réunions du 23 Novembre 2007 (conseil d'enseignement), du 20 Décembre 2007 (travail en ateliers), du 31 Janvier 2008 (conseil pédagogique), des cinq réunions de travail sur chacun des axes (27 Mars 2008, 3 Avril 2008, 22 Avril 2008, 28 Avril 2008, 5 Mai 2008), du 26 Mai 2008 (conseil pédagogique) et du 19 Juin 2008 (conseil d'enseignement).

## Réussir sa scolarité

### Caractéristiques

- Les catégories socioprofessionnelles défavorisées sont au dessus des valeurs académiques: par rapport à la moyenne académique: +13% pour le lycée et +10% pour la SEP en 2007/2008.
- Le pourcentage d'élèves présentant 2 années ou plus de retard à l'entrée en seconde est de 4,1% pour le lycée contre 3,8% pour l'Académie, mais de près d'un élève sur trois à la SEP.
- En 2006/2007, les abandons en cours de scolarité sont de 6,7% pour l'ensemble du lycée et de la SEP.
- Les résultats aux examens sont au niveau des valeurs académiques en BEP et en Baccalauréat Professionnel (en incluant la MGI), en progression pour les baccalauréats généraux et technologiques, mais ils demeurent globalement en dessous des taux attendus (en Juin 2007: -6% pour l'ensemble des baccalauréats généraux et -7% pour les baccalauréats technologiques). Pour les Brevets de techniciens supérieurs, les résultats sont contrastés selon les spécialités (moyenne de 62% de reçus en juin 2007).
- Le taux de non admission en première est de 21% en Juin 2007. Il est supérieur à la valeur départementale avec un nombre de réorientations, significativement, au dessus des valeurs académiques (près de 12% en 2007).

### Constat

La situation est statistiquement un peu plus défavorable au lycée que pour le reste de l'Académie. La maîtrise des compétences de base est non assurée pour un nombre significatif d'élèves entrant au lycée et pour bon nombre d'entre eux, ils n'ont ni les méthodes ni l'autonomie attendue pour leur réussite au lycée. Les élèves se démotivent alors rapidement, entraînant sorties et réorientation en nombre significatif. S'accumulant au fil de leur scolarité, leurs difficultés entraînent les résultats modestes constatés aux baccalauréats généraux ou technologiques, même, si ceux-ci sont en progression sur les dernières années.

### Objectifs

- Améliorer sensiblement les performances des élèves.
- Développer la motivation des élèves et les valoriser.
- Conduire, progressivement, l'élève vers l'autonomie, et développer son travail personnel.

### Actions

- Mettre en place un accueil et un accompagnement des élèves entrants: journée d'accueil, memento d'accueil, tutorat pour certains élèves, fiches de suivi, entretiens planifiés avec les familles.
- Identifier, en relation avec les collèges, les élèves «» entrant en seconde et proposer des dispositifs spécifiques et une pédagogie adaptée pour favoriser leur intégration, générer leurs progrès scolaires, et les mener avec succès au baccalauréat.
- Poursuivre et améliorer le suivi individuel des élèves: professeur principal et binôme, relevé de notes intermédiaires, conseils de professeurs avant les vacances de Toussaint pour les classes de seconde, «» pour certaines classes de seconde, entretiens de l'équipe pédagogique avec l'élève et sa famille, élaboration d'un contrat de progrès pour certains élèves.
- Mettre en place des dispositifs d'études, d'aide, de soutien, de suivi, de conseils particulièrement en classe de seconde générale, technologique ou professionnelle.
- Développer la pédagogie de projet et les projets qui placent l'élève en acteur et l'aident à acquérir des connaissances, des méthodes et des habitudes de travail, la confiance en soi et l'estime de soi, la motivation et la curiosité, l'effort, qualités transposables dans l'ensemble de ses activités scolaires.
- Utiliser et diversifier l'usage des TICE.



### Construire son avenir

#### Caractéristiques

- Un lycée polyvalent qui offre aux élèves une grande diversité de formations générales, technologiques ou professionnelles (3 BEP, 2 Baccalauréats professionnels, 3 Baccalauréats généraux, 7 Baccalauréats technologiques, 5 Brevets de techniciens supérieurs, 1 préparation aux concours des écoles paramédicales).
- Les choix des enseignements de seconde s'effectuent le plus souvent selon une hiérarchie en relation directe avec les résultats de l'élève au collège et en fonction de la série du baccalauréat visée.
- Le nombre de réorientations, après la classe de seconde, demeure important (12% en Juin 2007).
- L'orientation, après la classe de seconde répond plus à des stéréotypes qu'à une prise en compte des potentialités et des aspirations de l'élève. Elle s'effectue sans connaissance réelle des formations et des débouchés, souvent par élimination en fonction des difficultés rencontrées par l'élève.
- Une expérimentation d'un enseignement de détermination Initiation aux Technologies et aux Sciences de l'Ingénieur a été mise en place à la rentrée 2007/2008 (125 élèves concernés).
- Les poursuites post-baccalauréats traduisent un manque d'ambition de nombreux élèves : peu de demandes vers les classes préparatoires (3% environ des demandes en Mai 2008) et près de 4 demandes sur 5 pour des formations de BTS ou DUT.
- Le lycée ne dispose que de peu de données relatives au devenir des élèves et ne les exploite que très partiellement.

#### Constat

Les choix des enseignements de détermination semblent ancrés dans les choix d'orientation des collèges du secteur, et la classe de seconde ne joue pas son véritable rôle de détermination. L'orientation s'effectue, souvent, dès le collège, en fonction des études que l'élève mènera au lycée. Pour de nombreux élèves et leurs familles, ce choix s'effectue sans véritable élaboration d'un projet professionnel et avec une méconnaissance des formations qui leur sont accessibles. Sans projet, l'élève n'est pas stimulé dans ses apprentissages. L'orientation paraît alors subie et déterminée par élimination. L'environnement social et culturel des élèves, porteur d'un certain fatalisme, et leur manque d'ambition pèsent lourdement sur leurs choix d'études.

#### Objectifs

- Aider les élèves à construire, avec ambition, leur projet d'étude.
- Lutter contre les sorties en cours de formation.
- Organiser le suivi du devenir des élèves après leur sortie du lycée et faire connaître et promouvoir les réussites de certains : suites des études et réussites, insertion professionnelle.

#### Actions

- Développer un ensemble cohérent et complémentaire d'actions d'information, à destination des élèves et de leur famille : par exemple, par la mise en place « d'une semaine pour mon avenir » (semaine regroupant l'accueil des élèves de secondes dans différents laboratoires, ateliers ou TP, des visites d'entreprises, des interventions de professionnels, l'opération « carrefour carrières », la journée « portes ouvertes »).
- Mettre en place, une cellule de veille, en liaison avec les professeurs principaux et les conseillers principaux d'éducation, pour déceler et prévenir les décrochages des élèves et les abandons en cours de formation.
- Concevoir un document de recensement du devenir des élèves quittant l'établissement et exploiter les informations disponibles (par exemple : enquête Insertion Vie Active,).
- Entretenir des relations avec des élèves, ayant quitté l'établissement, et les solliciter, pour témoigner de leur parcours de réussite.

### S'impliquer et s'ouvrir aux mondes

#### Caractéristiques

- Un lycée de centre-ville où les élèves ne restent pas en dehors des cours et dans lequel ils s'investissent assez peu (instances de l'établissement, activités et manifestations, Maison du Lycéen, ...). Peu de clubs actuellement au sein du lycée, une centaine de licenciés à l'Association Sportive.
- L'existence de comportements d'élèves traduisant des difficultés familiales, affectives ou des problèmes de mal-être.
- Une population scolaire en difficultés, pauvre socialement et culturellement. Peu, voire pas de sorties culturelles dans le cadre familial.
- Une grande diversité de lieux, d'actions et de manifestations culturelles, adaptées à tous les âges, proposés par la ville de Bruay-la-Buissière et une convention de partenariat culturelle entre le lycée et la municipalité.



### Constat

Les élèves ont du mal à s'approprier leur lycée et ils s'y investissent assez peu. En dehors des cours, ils travaillent peu dans l'établissement et ne participent guère à des activités extrascolaires (clubs, association sportive, maison du lycéen). Cependant, à certaines occasions, quelques-uns montrent une réelle implication dans la réalisation de projets ou de manifestations (journée espagnole, spectacle musical de Mai 2008, ...). Des mesures ont été prises pour lutter contre l'absentéisme (taux mensuel d'absences de 5% à 6,5% pour l'ensemble lycée et SEP en 2008). Quelques actions, peu nombreuses, existent dans le domaine de la prévention des conduites à risque et le lycée ne dispose pas de CESC. Les activités culturelles se développent, en particulier, dans le cadre de la convention avec la ville. Son service culturel, disponible et réactif, et l'aide de la municipalité, pour de nombreuses actions, montrent la volonté de la collectivité de développer et de faire vivre ce partenariat.

### Objectifs

- Accompagner les élèves vers la prise de responsabilités, dans leur vie lycéenne, et les rendre acteurs, dans leur établissement.
- Prendre en compte le mal-être chez certains élèves et prévenir les comportements à risque.
- Favoriser l'accès des élèves à la culture, dans, et à l'extérieur du lycée.

### Actions

- Profiter de la restructuration à venir pour recréer et développer de véritables lieux de travail et de vie dans le lycée : lieux de vie à vocation culturelle, salle polyvalente adaptée aux spectacles, salles spécifiques pour les activités de club.
- Mettre en place une formation des délégués impliquant toutes les catégories de personnels.
- Créer de nouveaux clubs : musique, théâtre, journal, vidéo, ...
- Responsabiliser un assistant d'éducation, à temps plein, pour aider les élèves à faire vivre la Maison du Lycéen et à organiser leurs activités ou leurs manifestations.
- Mettre en place des actions de prévention coordonnées par un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.
- Multiplier les expositions et les activités culturelles dans l'établissement, en relation avec le CDI, et en partenariat avec le service culturel de Bruay-la-Buissière.
- Améliorer la circulation de l'information sur les activités culturelles : pôle unique d'information et d'affichage.
- Créer une « journée culturelle » qui serait l'aboutissement des travaux des enseignants de toutes disciplines et de leurs élèves.
- Mettre en place un cadre permettant, hors temps scolaire, de favoriser l'accès des élèves à la culture : sorties au théâtre, spectacles, ...
- Mettre en place des actions d'ouverture ou d'échanges avec les pays et/ou établissements européens voisins.

## Renforcer les Cohérences

### Caractéristiques

- Un cadre de vie agréable, dans un établissement récemment réhabilité, aux équipements nombreux, dont un parc informatique conséquent et un réseau de communication numérique performant.
- Une bonne circulation de l'information, malgré une grande diversité des formations, spécialités et enseignements.
- Des coordonnateurs de disciplines relai entre les professeurs et l'équipe de direction.
- Une charge importante pour le professeur principal, tant pour le suivi des élèves entrants, que pour les classes de terminale, qui a induit la mise en place de « binômes » ou de « tuteurs ».
- Un accueil des nouveaux collègues limité à la prérentrée et peu satisfaisant.
- Quelques formations d'initiatives locales (2 en 2007/2008).

### Constat

L'établissement jouit d'une situation immobilière, et d'équipements à disposition de l'enseignement, favorables. Face à une population scolaire qui entre au lycée, avec parfois, des lacunes marquées et qui se démotive et se résigne très rapidement, l'évolution des pratiques pédagogiques et le travail d'équipe sont indispensables pour une prise en charge globale de l'élève, une harmonisation et une mise en cohérence des exigences et du discours de chacun. Le coordonnateur, animateur des enseignants de la discipline et le professeur principal coordonnateur de l'équipe pédagogique de la classe, assument une mission essentielle dans cette mise en cohérence. La communication interne est rendue complexe, compte-tenu, de la taille et de la diversité de l'établissement.

### Objectifs

- Adapter, en permanence, les conditions matérielles à l'évolution des pratiques pédagogiques.
- Accentuer le travail collectif des enseignants et la mutualisation.
- Développer la formation des personnels, en liaison avec les objectifs, et les actions du projet d'établissement.



- Mettre en valeur les productions des élèves.
- Faire l'inventaire et planifier, pour les années à venir, les évolutions nécessaires des locaux et des équipements (renouvellement, nouveaux matériels, ...).
- Dans le cadre de la restructuration à venir, profiter de la création du nouveau CDI et des salles d'activités élèves pour mettre en place, une salle pupitre langue spécifique.
- Rationaliser la communication à destination des élèves, des personnels, et « décorer » certains lieux collectifs (salle polyvalente, hall, ...).
- Maintenir la lettre-info sur support papier et l'envoyer sur les emails académiques des personnels.
- Mettre en place, en salle des professeurs, dans un casier dédié à chaque classe, une fiche de répartition des devoirs surveillés et des devoirs à rendre afin d'harmoniser le travail demandé aux élèves. Etablir une fiche de répartition du travail à la maison, à fournir, pour les élèves de seconde.
- Créer un mémento d'accueil, pour les nouveaux personnels recensant les réponses aux problèmes pratiques qu'ils peuvent rencontrer, sur le site intranet du lycée par exemple.
- Réaliser une photo de l'ensemble des personnels à la prérentrée avec un repère pour identifier le nom de chacun.
- Redéfinir et réaliser, un temps d'accueil spécifique, pour les nouveaux collègues à la prérentrée.
- Réunir de manière régulière, des conseils d'enseignement, les équipes pédagogiques, le conseil pédagogique.
- Mettre en place des coordonnateurs pour la SEP et en STI.
- Recenser les besoins de formation des personnels et mettre en place des formations d'initiatives locales.

## Faire vivre les partenariats, le lycée au cœur d'un réseau.

### Caractéristiques

- Un ensemble très diversifié de formations dont certaines sont moins attractives et souffrent d'une relative désaffection des élèves ou sont en « concurrence » avec des formations d'établissements voisins.
- Une image du lycée qui reste relativement négative.
- Des présentations de l'établissement et de ses formations sont régulièrement réalisées : portes ouvertes, carrefour carrières, ...
- Une plaquette de l'établissement existe, mais elle date maintenant de quelques années et elle ne prend pas en compte certaines modifications dans les formations.
- Le site internet du lycée n'est que très partiellement actualisé.
- Les relations avec les collèges consistent essentiellement en l'accueil d'élèves de troisième en « stage » de découverte » et en la participation d'enseignants aux séances d'information qu'ils organisent à destination des parents d'élèves.
- Des écarts importants d'exigences et de notations existent entre la classe de 3ème et la classe de seconde.
- Des relations nombreuses et des actions entre le lycée et le monde économique sont réalisées chaque année : remise de diplômes au BTS, projets menés en classe de BTS, simulation d'entretiens d'embauche, « petits-déjeuners » avec des professionnels, conventions de partenariat ou de projets d'actions, ...
- L'association des parents d'élèves du lycée est active et contribue à la réalisation de certaines actions.
- Les collectivités régionales et municipales sont attentives aux besoins de l'établissement.

### Constat

Dans le contexte incertain, lié à des réformes, qui vont concerner, tant le lycée que la SEP, avec une baisse démographique, un manque d'attractivité, aux yeux des jeunes et de leur famille, de certaines formations, et une certaine « concurrence » entre établissements, le lycée développe de nombreuses actions de communication et de valorisation de ses formations. Les relations avec les collèges consistent essentiellement à des « mini-stages » et à apporter des informations sur les spécialités proposées par le lycée. L'association de parents d'élèves, comme les collectivités, sont des partenaires impliqués dans la vie de l'établissement.

### Objectifs

- Mieux préparer l'entrée des collégiens au lycée.
- Intensifier la communication externe en choisissant des supports pertinents, actualisés, et harmonisés.
- Développer les relations avec les entreprises, valoriser chacune des actions menées, et prendre en compte leurs besoins dans les formations du lycée.



- Mettre en place des échanges, entre les enseignants des collèges et du lycée, pour augmenter la cohérence entre les exigences des professeurs (rencontres disciplinaires, formations, actions communes, ...).
- Accueillir les élèves de collège en « mini-stages » et participer aux séances d'information des collèges.
- Mettre à jour, le site internet du lycée, en s'appuyant sur un « comité de rédaction » chargé de le faire vivre. Mettre en place la formation nécessaire.
- Concevoir et réaliser une nouvelle plaquette de présentation du lycée.
- Mettre en place des manifestations de promotion de certaines formations et de l'établissement (présentation d'un pôle de formation, d'une filière, journée « Portes-ouvertes », ...) en y associant, si possible, des professionnels .
- Maintenir à jour, la base des entreprises accueillant des élèves de BTS, du site intranet « Infocarnot », l'étendre à l'ensemble des formations et l'exploiter.
- Réaliser des actions de partenariat, avec les entreprises, les faire connaître et les valoriser.
- Adapter, en cohérence avec le schéma régional des formations, et les réformes des lycées, la carte des formations, en prenant en compte l'évolution des métiers.

### Mise en œuvre et évaluation

Chaque année, à travers l'évolution des données, des indicateurs et des constats effectués par les membres de la communauté éducative, les actions du projet d'établissement seront évaluées. Cette évaluation permettra de définir les actions qu'il convient de poursuivre, celles qu'il faudra infléchir et les nouvelles qu'il paraîtra utile à mettre en œuvre..

Les données et indicateurs de doublement, de réorientation, de résultats aux examens, de poursuites d'études, de devenir et d'insertion, d'abandon en cours de scolarité, d'absentéisme et de comportement, seront comparés aux valeurs antérieures.

Au regard des objectifs fixés et des résultats obtenus, de nouvelles pistes de travail pourront être dégagées.

Le projet d'établissement a été adopté, à l'unanimité, lors de la séance du Conseil d'Administration du 13 Novembre 2008.